Le (date)

Nom du traducteur

Adresse du traducteur

Maison d’édition

Service des droits d’auteur

Adresse de la maison d’édition

Référence du livre (titre, auteur en langue originale)

Date du contrat de traduction

**Objet : Mise en demeure 2e année consécutive – envoi de la reddition des comptes**

*Lettre recommandée avec accusé de réception*

Madame, Monsieur,

Par contrat d’édition en date du [date contrat], votre société m’a confié la traduction du livre référencé ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l’article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle, vous avez l’obligation de m’envoyer chaque année une reddition des comptes concernant l’exploitation de mon livre au plus tard dans les six mois de l’arrêté des comptes, soit le 30 juin[[1]](#footnote-1).

[**Attention**, si votre contrat prévoit un délai plus court que le délai de six mois après l’arrêté des comptes, c’est ce délai plus court qui s’applique et nous vous invitons à remplacer ce paragraphe par le paragraphe suivant :

*Conformément aux dispositions légales et à l’article [numéro] du contrat d’édition, je suis censé[e] recevoir de votre part une reddition des comptes annuelle au plus tard le [date].* »

Si votre contrat prévoit un délai plus long que le délai de six mois après l’arrêté des comptes, c’est ce délai légal de six mois qui s’applique.]

Or, à ce jour, je n’ai toujours pas reçu de reddition des comptes de votre part au titre de l’exercice [*n-1*].

Par conséquent, je vous mets en demeure, par la présente, de me communiquer une reddition des comptes pour l’exercice [*n-1*] conforme aux dispositions de l’article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe par ailleurs qu’ayant été contraint[*e*] de vous mettre en demeure deux années consécutives afin d’obtenir une reddition des comptes conforme, le contrat d’édition susmentionné sera résilié de plein droit six mois après la réception de la présente mise en demeure.

Bien à vous,

[*signature*]

1. Si l’arrêté des comptes de votre éditeur est au 31 décembre. [↑](#footnote-ref-1)